

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES GIENNOISES

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE RELATIVE AU PROJET D'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET DE DELIMITATION DES PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS (PDA) DE QUATRE MONUMENTS HISTORIQUES

Par arrêté du Président de la CDCG n°2019/0206 du 22/05/2019, une enquête publique unique est prescrite sur le projet d'élaboration du premier Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la CDCG et sur les 4 propositions de Périmètres Délimités des Abords (PDA) des monuments historiques sur les communes de Boismorand, Saint-Brisson-sur-Loire et Saint-Gondon.

L'enquête publique unique se déroulera pendant 31 jours, du lundi 17 juin 2019 au mercredi 17 juillet 2019 inclus.

Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Orléans a désigné une commission d'enquête, composée de 3 membres :

- Monsieur Joseph CROS - Président : Ingénieur militaire en retraite ;
- Monsieur Dominique FROIDEFOND : Conseiller agricole en retraite ;
- Monsieur Didier BAROTTE : Officier supérieur de l'armée de terre en retraite.

Les pièces des dossiers soumis à enquête publique sont accessibles au public sur le site internet : <https://www.democratie-active.fr/pluipda-cc-giennoises/> ou depuis le site internet de la CDCG : <https://www.legiennois.fr> onglets « Habiter - PLUi » ou Participer - PLUi » ; en version papier et sur poste informatique dans 11 lieux d'enquête aux jours et horaires suivants :

COMMUNES	ADRESSES DES LIEUX D'ENQUETE PUBLIQUE	JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DES LIEUX D'ACCES A L'ENQUETE PUBLIQUE	DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUETE	
			Dates	Heures
BOISMORAND	MAIRIE Rue de la Mairie 45290 Boismorand	Le lundi : de 08h30 à 12h00 Le mardi : de 14h00 à 16h30 Le mercredi : de 08h30 à 12h00 Le vendredi : de 14h00 à 18h00 <i>Accueil ouvert également, sur d'autres heures, après demande de rendez-vous auprès de la mairie</i>	vendredi 28 juin	14h00 à 17h00
COULLONS	MAIRIE Le Bourg 45720 Coullons	Le lundi : de 15h00 à 18h00 Du mardi au vendredi : de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00	vendredi 28 juin vendredi 12 juillet	09h00 à 12h00 09h00 à 12h00
LANGESSE	MAIRIE 5 rue de l'Etang 45290 Langesse	Le mardi : de 14h00 à 16h00 Le vendredi : de 10h00 à 12h00 La Mairie est ouverte le 1er samedi de chaque mois : de 09h30 à 11h30	mardi 2 juillet	14h00 à 17h00
LES CHOUX	MAIRIE 5 rue de la Poste 45290 Les Choux	Le mardi : de 09h30 à 12h00 Le jeudi : de 09h30 à 12h00 Le samedi : de 09h30 à 12h00	mardi 2 juillet	09h00 à 12h00
LE-MOULINET-SUR-SOLIN	MAIRIE 1 rue de Langesse 45290 Le Moulinet sur Solin	Le mardi : de 14h00 à 16h00 Le jeudi : de 17h00 à 19h00	mardi 2 juillet	14h00 à 17h00
NEVOY	MAIRIE Place de la Mairie 45500 Nevoy	Du lundi au mardi : de 14h00 à 17h00 Le jeudi : de 09h00 à 12h00 Le vendredi : de 14h00 à 17h00	lundi 17 juin lundi 15 juillet	14h00 à 17h00 14h00 à 17h00
POILLY-LEZ-GIEN	MAIRIE 24 rue de Sully 45500 Poilly-lez-Gien	Du mardi au mercredi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 Le jeudi : de 09h00 à 12h00 Le vendredi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 Le samedi de : 09h00 à 12h00	vendredi 21 juin vendredi 12 juillet	09h00 à 12h00 14h00 à 17h00
SAINT-BRISSON-SUR-LOIRE	MAIRIE 22 rue d'Autry 45500 Saint-Brisson-sur-Loire	Du lundi au mardi : de 14h00 à 17h30 Le mercredi : de 09h00 à 11h30 Du jeudi au vendredi : de 14h00 à 17h30 Le samedi de : 09h00 à 11h30	vendredi 28 juin mardi 9 juillet	14h00 à 17h00 14h00 à 17h00
SAINT-GONDON	MAIRIE 10 route de Gien 45500 Saint-Gondon	Du lundi au mardi : de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00 Du jeudi au vendredi : de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00 Le samedi de : 09h00 à 12h00	vendredi 21 juin mardi 9 juillet	14h00 à 17h00 09h00 à 12h00
SAINT-MARTIN-SUR-OCRE	MAIRIE 145 rue du Puits 45500 Saint-Martin-sur-Ocre	Du lundi au samedi : de 09h00 à 12h00	vendredi 28 juin lundi 15 juillet	09h00 à 12h00 09h00 à 12h00
GIEN	MAIRIE 3 chemin de Montfort BP 99 45503 Gien cedex	Du lundi au jeudi : de 08h00 à 11h45 et de 13h30 à 17h15 Le vendredi : de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h15	lundi 17 juin samedi 6 juillet mercredi 17 juillet	09h00 à 12h00 09h00 à 12h00 14h00 à 17h00

Le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- **Par voie postale**, toute correspondance relative à l'enquête devra être adressée à Monsieur le Président de la commission d'enquête publique, Communauté des Communes Giennes / Pôle Aménagement 3, chemin de Montfort - BP 50114 45503 Gien Cedex
- **Par voie électronique**, les observations et propositions pourront être déposées dans le registre numérique dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/pluipda-cc-giennoises/> ou par courriel à l'adresse suivante : pluipda-cc-giennoises@democratie-active.fr
- **Par écrit**, aux horaires d'ouverture au public de chacun des lieux d'enquête mentionnés ci-dessus, les observations et propositions pourront être consignées directement dans les registres d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par un membre de la commission d'enquête.
- **Par écrit et par oral**, auprès des membres de la commission d'enquête lors de leurs **permanences dans chacun des lieux d'enquête publique, telles que précisées ci-dessus.**

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre numérique susmentionné.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique unique à l'adresse suivante : Communauté des Communes Giennes / Pôle Aménagement 3, chemin de Montfort - BP 50114 45503 Gien Cedex. Des informations complémentaires sur les projets soumis à enquête pourront également être obtenues auprès du Pôle Aménagement (tél : 02 38 29 80 12 ; courriel : contact.plui@cc-giennoises.fr). Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée au siège de la Communauté des Communes Giennes, ainsi qu'à la Préfecture du Loiret, et dans l'ensemble des communes membres de la CDCG, pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à dater de la clôture de l'enquête. Ces documents seront également publiés pendant un an aux adresses suivantes : <https://www.democratie-active.fr/pluipda-cc-giennoises/> et <https://www.legiennois.fr>

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure d'enquête sont l'approbation du PLUi de la Communauté des Communes Giennes et l'approbation de 4 PDA sur les communes de Boismorand, Saint-Brisson-sur-Loire et Saint-Gondon ou leur refus. Ces décisions seront formalisées par une délibération du Conseil Communautaire pour le PLUi, et par arrêté préfectoral pour les PDA.